

2026 - 2027 **GUIDE**
de la **PETITE-ENFANCE,**
de **L'ENFANCE,**
et de **L'ÉDUCATION**



AIX-EN-PROVENCE

INTRODUCTION

Édito de Mme Sophie JOISSAINS, Maire d'Aix-en-Provence..... P. 03

BIENVENUE AUX TOUT-PETITS

Crèches et établissements d'accueil de jeunes enfants	P. 06
Crèches municipales	P. 08
Crèches associatives	P. 09
Crèches et micro-crèches privées	P. 10
Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)	P. 11
Assistant(e)s maternel(le)s	P. 12
RPE - Mam	P. 12
Garde à domicile	P. 13

BIENVENUE À L'ÉCOLE !

Les écoles maternelles	P. 16
Les écoles élémentaires	P. 17
Les différents temps de la journée de votre/vos enfant(s)	P. 18
Inscriptions et règlement des services périscolaires	P. 19
Vos démarches obligatoires	P. 19
Accompagnement des familles et des enfants	P. 20
- Inclusion scolaire	
- Projet d'accueil individualisé (PAI)	
- Santé scolaire	
- Protection de l'enfance	
- Soutien à la parentalité	
- École des parents et des éducateurs d'Aix et du Pays d'Aix	
Les U.L.I.S sur Aix-en-Provence	P. 23
Les établissements scolaires privés	P. 23

LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Le PEdT en quelques mots	P. 24
Des partenariats co-construits au nom de l'enfant	P. 26
- L'Éducation Artistique et Culturelle	
- L'éducation par le sport	
- L'E-éducation	
Un dispositif IDEAL pour tous les temps de l'enfant.....	P. 28

PLAN BIEN VIVRE À L'ÉCOLE

Lutte contre les fortes chaleurs - travaux de rénovation thermique	
et végétalisation des cours d'école	P. 34
Qualité de l'accueil et de l'accompagnement des élèves	P.35
Une attention particulière au climat scolaire	P.37
Une restauration scolaire de qualité	P.37

ÉDITO

La rentrée scolaire demeure un moment particulier. Pour les enfants, les familles, les enseignants, les agents municipaux et tous ceux qui contribuent, chaque jour, à faire vivre nos écoles, elle marque le début d'une nouvelle année de découvertes et de projets.

À Aix-en-Provence, l'éducation constitue bien plus qu'une simple compétence municipale : c'est une priorité et un investissement pour l'avenir de notre ville. Près de 9 000 élèves sont accueillis dans les 76 écoles publiques aixoises et il est essentiel pour moi de leur offrir les meilleures conditions d'apprentissage possibles.

Cette ambition s'incarne à travers le plan « Bien vivre à l'école ». Engagé depuis 2021, son objectif est clair : garantir à chaque enfant, sur tout le territoire aixois, un accueil de qualité dans une école bienveillante ainsi qu'un environnement favorable à son épanouissement personnel et à sa construction citoyenne.

Ce plan entre aujourd'hui dans une nouvelle étape. Les transformations engagées se poursuivront : améliorer le cadre de vie scolaire, adapter nos établissements aux défis climatiques, renforcer la sécurité aux abords des écoles, ou encore développer les activités éducatives, culturelles et sportives. Tout en maintenant une restauration scolaire de qualité, accessible au plus grand nombre.

Et parce que l'école ne se limite pas au temps de l'enseignement, nous continuerons également à accompagner les enfants tout au long de leur journée grâce à une offre périscolaire étoffée et attentive à leurs besoins, comme à ceux des familles.

Ce guide 2026 – 2027 s'inscrit lui aussi dans ce cadre. Conçu comme un guide pratique, ce document propose une multitude d'informations et vous accompagnera tout au long de l'année scolaire.



Je vous souhaite une excellente rentrée et très belle année scolaire 2026-2027 à toutes et à tous.

Que ce nouveau chapitre soit rempli de progrès et de joies pour chaque petite aixoise et chaque petit aixois !

Sophie JOISSAINS

Maire d'Aix-en-Provence,

Vice-présidente de la Métropole Aix Marseille Provence

Vice-présidente de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Cette édition 2026 – 2027 me permet en tant que nouvelle Adjointe déléguée à l'Éducation, la Caisse des Écoles, la Restauration Scolaire, le Périscolaire et les Accueils de loisirs Sans Hébergement, de me présenter.

Mon parcours d'élue a commencé voici plusieurs années déjà, lors du précédent mandat de Madame Sophie JOISSAINS où j'ai été durant six ans Conseillère municipale déléguée au commerce et à l'artisanat. En mars dernier, nouveau tournant, nouvelle délégation vers une thématique tout aussi primordiale et riche de sens : celle de l'Éducation, délégation qui vit tous les jours sans qu'un jour ne ressemble au précédent. Je connaissais déjà cette délégation en tant que Conseillère municipale, étant membre de la Caisse des écoles, mais c'est maintenant en tant qu'Adjointe que j'apprends à la connaître au rythme de rencontres, de réunions interservices et d'événements organisés notamment sur les temps périscolaires. Cet agenda me permet d'appréhender au mieux, avec toutes les équipes dédiées, le quotidien de nos 76 écoles. C'est avant tout la proximité qui m'aide à m'impliquer totalement dans ma délégation et à poursuivre auprès de Madame le Maire et de l'équipe de Direction, les grands axes du Plan Bien Vivre à l'École. Ma vision d'élue est claire, être sur le terrain autant que possible, être à l'écoute, porter les nombreux projets éducatifs partenariaux.

L'Éducation est un tout, une co-construction au sein de la Communauté éducative. Ce guide 2026 – 2027 en est une bonne traduction. Il vous permettra en quelques minutes de trouver aussi bien une information pratique et administrative qu'un développement de nos champs d'action. Je vous en souhaite donc une très bonne lecture.

Laure Scandolera

*Adjointe déléguée à l'Éducation,
la Caisse des Écoles, la Restauration Scolaire,
le Périscolaire et les Accueils de loisirs Sans Hébergement*



Les premières années de la vie sont un temps précieux, riche en découvertes et en évolutions. De la naissance à trois ans, chaque enfant construit progressivement ses repères, développe son autonomie et s'ouvre au monde qui l'entoure.

Offrir un accueil de qualité durant cette période essentielle est au cœur de l'action menée par la Ville en faveur de la Petite Enfance. À Aix-en-Provence, nous avons fait le choix de placer l'accueil du jeune enfant au cœur de nos priorités, en accompagnant les familles et en veillant chaque jour à proposer des conditions d'accueil de qualité dans nos crèches municipales et nos structures partenaires.

Forte de vingt-sept années d'expérience au sein de l'Éducation nationale, j'ai à cœur de mettre cette connaissance du développement de l'enfant et des enjeux éducatifs au service de ma mission de conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, avec une conviction simple : les premières années sont déterminantes et méritent toute notre attention.

Le bien-être des tout-petits, le respect de leur rythme, leur éveil, leur socialisation et l'accompagnement à la parentalité guident l'action des professionnels de la Petite Enfance qui œuvrent quotidiennement auprès d'eux.

À travers nos projets et nos engagements, nous poursuivons notre ambition d'offrir aux jeunes enfants aixoïens un environnement sécurisant, bienveillant et propice à leur épanouissement, tout en soutenant les familles dans cette étape fondamentale de leur vie. Ce guide 2026-2027 est un outil précieux pour accompagner les parents dans leurs démarches et leur permettre de mieux connaître les solutions d'accueil proposées par la Ville.

Carole Rocchia-Brière

Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance



BIENVENUE AUX TOUT-PETITS

La création de la première crèche à Aix-en-Provence remonte à 1918 grâce à une initiative privée. Consciente de la nécessité d'accueillir les tout-petits dans des espaces adaptés, la Mairie ouvre en 1967 une 1^{ère} crèche municipale et ne cesse depuis de faire évoluer cette offre de service sur tous les quartiers aixois. À ce jour, les crèches municipales sont gérées par la société Les Petits Chaperons Rouges, en délégation de service public.

Les pages suivantes vous présentent les différents modes de garde pour les enfants de moins de 4 ans.

AUJOURD'HUI SUR LE TERRITOIRE ...

Les structures Enfance-Petite Enfance sont constituées par :

- 1 Relais Petite Enfance
- 338 assistant(e)s maternel(le)s présents sur le Territoire
- 3 Maisons d'Assistants Maternelles
- 62 crèches (20 en DSP, 8 crèches associatives, 34 crèches privées ou micro-crèches)
- 5 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

CRÈCHES & ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Un **MAC** (Multi-Accueil Collectif) est un établissement d'accueil de jeunes enfants proposant différents modes de garde (accueil régulier, occasionnel ou d'urgence) au sein d'une structure collective. Les enfants sont accueillis généralement entre 10 semaines (après le congé maternité) et 4 ans (jusqu'à l'entrée en maternelle). Une **crèche parentale** est une structure gérée et animée par les parents eux-mêmes, avec des professionnels de la petite enfance, favorisant ainsi l'implication active des familles dans l'accueil et l'éducation des enfants. Une crèche **Label AVIP** (A Vocation d'Insertion Professionnelle) est une structure d'accueil pour les enfants de moins de 4 ans dont les parents reprennent une activité ou suivent une formation. Elle offre un mode de garde flexible pour faciliter la recherche d'emploi ou la reprise d'études des parents. Ce type de crèche propose souvent un accueil temporaire ou à temps partiel, adapté aux besoins des parents en insertion.



CRÈCHES *municipales*

● ARLEQUIN

2 Rue Nostradamus
44 places

● BERLINGOT

2 Ch. de la Bosque d'Antonnette
- Célony
45 places

● CACHE-CACHE

Av. Louis Amourig - Les Milles
46 places

● CALIN - CALINE

Rue R. Cassin
Groupe Scolaire Val St-André,
40 places

● FRANÇOISE DOLTO

Av. François Vidal ZAC St. Jean -
Luynes
43 places

● L'AGORA

Bd. du Clos Gabriel
Jas-de-Bouffan
53 places

● L'AQUARELLE

Av. Jean Orsini - Puyricard
50 places

● L'ATELIER

24 Av. Henri Poncet -
Les Fenouillères
30 places

● L'ÎLE AUX ENFANTS

16 bis Ch. de Saint-Donat
60 places

● LA RIBAMBELLE

Rue Vincent Auriol - L'Esplanade
60 places

● LE PETIT JARDIN

14 Pl. Romée de Villeneuve
40 places

● LE TIPI

Rue R. Cassin
Groupe Scolaire Val St-André,
29 places

● LES BOUT'CHOUS

4 All. des Amandiers
Zac des Deux Ormes
Jas de Bouffan
37 places

● LES CONTINES

Av. J.P. Coste - St. Jérôme
34 places

● LES ENFANTS DU WALLON

4 Rue Hugo Ely - Jas de Bouffan
56 places

● LES GRAINES D'ÉTOILES

Av. François Arago - La Duranne
60 places

● PIN D'ÉPICES

Ch. du Four - Le Petit Nice
40 places

● PIROQUETTE

Rue Lisse Saint-Louis
25 places

● POM D'HAPPY

12 Bd Président Kennedy -
Encagnane ZUP
66 places

● TOM POUCE

Rue du Chemin de fer
Cité Corsy
**À partir de 10 mois.
17 places**

SE RENSEIGNER SUR LES INSCRIPTIONS OU SON DOSSIER

Service familles aixoises :

✉ familles-aixoises@lpcr.fr

☎ 04 42 95 17 43 (taper 1)

🖱 <https://www.lpcr.fr/inscription>
Si vous résidez à Aix-en-Provence :
tapez le code 13DSP afin
d'être orienté vers les crèches
municipales en délégation de
service public (DSP).





COMMENT S'INSCRIRE ?

Il faut contacter
directement les
structures.

CRÈCHES *associatives*

Une crèche peut être gérée par une association (loi 1901), organisme de droit privé à but non lucratif.

● VENDÔME

1 Rue Emile TAVAN
✉ creche.vendome13@gmail.com
☎ 04 42 26 24 64
50 places

● LES LIERRES

19 Ch. du Coton Rouge
Résidence Les Lierres (Bât B2)
✉ mac.leslierres@free.fr
☎ 04 42 27 18 06
🌐 crecheleslierres.com
Pour 16 mois et plus.
30 places

● NOTRE DAME DE LA MERCI

455 Av. Max Juvénal
✉ direction@notredamemerci.com
☎ 04 42 94 24 40
🌐 notredamemerci.com
42 places

● LES BISOUNOURS

Les Hippocampes (Bât 7)
4 Av. J. Payot
✉ crechebisounours.aixenprovence@yahoo.fr
☎ 04 42 59 20 00
22 places

● LEÏ CAGANIS - LABEL AVIP

3 Rue Jean Lombard (Bât G2)
✉ lei-caganis@free.fr
☎ 04 42 20 77 81
🌐 lei-caganis.fr
19 places

● LA MAISON D'ANGÈLE - CRÈCHES DU SUD

75 Rue Marcellin Berthelot
✉ lamaisondangele@crechesdusud.fr
☎ 04 42 12 64 26
15 places

● LE JARDIN DE MADY - LABEL AVIP

217 Av. Jean Paul Coste
Centre socio-Culturel Jean-Paul Coste
✉ lejardindemady@gmail.com
🌐 cscjeanpaulcoste.com
☎ 04 42 27 27 07 / 04 42 27 32 96
(à partir de 1 an - marche acquise)
16 places

● LE PETIT PANDA - LABEL AVIP

10 Bd du Maréchal Juin
Centre Social La Provence
✉ csclaprovence.petiteenfance@gmail.com
🌐 centresocialaprovence.fr
☎ 04 42 59 19 73 / 06 69 38 62 80
10 places (marche acquise)

CRÈCHES ET *Micro*-CRÈCHES PRIVÉES

(liste non exhaustive)

● ARC EN CIEL - LABEL AVIP

109 Av. du Petit Barthelemy

✉ creche@ch-montperrin.fr

☎ 04 42 16 16 55

63 places réservées au**personnel soignant****7 places externes**

● BABILOU

✉ babilou.fr

- Robert Schuman

29 Av. Robert Schuman

☎ 08 09 10 30 00

26 places

- Aix La Duranne Cézanne

380 Av. Archimède

Parc Cézanne (Bât C)

☎ 08 09 10 30 00

35 places

● BARBOUILLE ET GRIBOUILLE

- Ô Trois Oursons

890 Ch. de Bouenhoure Haut

✉ o3oursons.fr

☎ 04 88 41 38 74

12 places

● LA CABANE ENCHANTÉE

1140 Rue Ampère (Actimart II)

9 Allée des Informaticiens

✉ cabaneenchantee.com

☎ 06 15 44 20 64

10 places

● LES CHÉRUBINS

- La Petite Crèche d'Aix Les Milles

975 Rue André Ampère

✉ aix-les-milles-13290.

les-cherubins-creches.com

☎ 04 42 39 43 41

12 places

- La Petite Crèche de la Duranne

240 Rue Léon Foucault

Le Levant (Bât B2)

✉ aix-la-duranne-13100.

les-cherubins-creches.com

☎ 04 42 52 51 91

12 places

- La Petite Crèche d'Aix Grand Sud

240 avenue Léon Foucault

Le Levant (Bât B2)

✉ aix-grand-sud-13100.les-

cherubins-creches.com

☎ 04 42 38 01 95

12 places

● UN BRIN DE MALICE

14 Allée des banquiers

☎ 06 60 75 39 83

12 places

● LES PETITS CHAPERONS ROUGES

✉ lpcr.fr

- Aix la Parade

1600 Rte des Milles

☎ 04 28 69 02 96

31 places

- Aix Saint-Mitre des Champs bis

20 Av. Saint Mitre des Champs

☎ 04 88 80 08 23

12 places

- Aix Saint-Mitre des Champs

20 Av. Saint Mitre des Champs

☎ 04 88 80 08 22

12 places

- Aix Les Milles Louis Amouriq

20 Av. Louis Amouriq

Résidence La Mazarine -

Les Milles

☎ 04 88 80 08 21

12 places

- Crèche multi-accueil Aix Lauzière

1030 Rue Jean René Guillibert

Gauthier de la Lauzière

☎ 04 13 57 17 69

10 places

- Les Malicieux de Pichaury

1030 Rue Jean René Guillibert

Gauthier de la Lauzière

☎ 04 13 57 17 69

10 places

- Aix la Duranne

975 Rue René Descartes

☎ 04 83 13 00 20

90 places

- Les Milles Juillet - label AVIP

Complexe sportif Z5

205 Av. du 12 juillet 1998

☎ 04 42 59 38 14

25 places

● LIVELI

- Capucine

1330 Ch. d'Eguilles

✉ liveli.fr/creches/capucine

☎ 04 82 53 73 93

35 places

● LES PETITS MONKEYS

- Crèche People&Baby

120 Rue de la tuilerie

✉ people-and-baby.com

☎ 07 68 81 33 48

● TER D'EVEIL

✉ contact@terdeveil.com

- Prunelle et Mirabelle

260 Rue René Descartes

Immeuble Grand Horizon

☎ 06 60 75 39 83

10 places

● TERRE ENCHANTÉE

- l'Abri Comptine

210 rue Frédéri Joliot

Les Milles

☎ 06 60 75 39 83

12 places

- Comme une Parenthèse

19 Av. des belges

☎ 06 60 75 39 83

11 places

● THE LITTLE ONES

✉ thelittleones.fr/notre-micro-creche

- L'Attrape-rêves

235 Rue Denis Papin

Le Tourillon C -

La Duranne

☎ 06 68 99 97 22

12 places

- Beary cool

Technopôle de l'environnement

Arbois-Méditerranée (bât.

Martel) Av. Louis Philibert

☎ 06 68 99 97 22

12 places

- Une Étoile dans ma Cabane

185 Av. Archimède

Les Fontaines de la Duranne

☎ 06 68 99 97 22

12 places

● VICTOLIANE

- Mélisse et Malice

530 Av. Jean Perrin - Les Milles

✉ reseauvictoliane.fr / aix-les-

milles-m-m-p222876.html

☎ 06 95 15 03 20

10 places

- Les Graines d'Éveil

30 Av. des Écoles Militaires

📍 reseauvictoliane.fr/aix-en-provence-ge-p222873.html

☎ 06 95 15 03 20

10 places

- Lilas et Paprika

11 Av. Jean et Marcel Fontenaille

📍 reseauvictoliane.fr/aix-en-provence-lp-p254867.html

☎ 06 95 15 03 20

10 places

● JARDIN D'IRISIA AIX SUD

- Irisia Couleur Pinède

Europarc Pichaury, (Bât C5)

1030 Rue Jean René Guillaibert

Gauthier de la Lauzière

✉ contact@terdeveil.com

☎ 06 66 62 97 19

● LA MAISON BLEUE

- Orangette

420 Route du Puy Sainte-

Réparade

☎ 04 42 50 74 79

10 places

Une **micro-crèche** est une structure d'accueil collectif destinée aux enfants âgés de moins de 6 ans. Elle emploie de trois à quatre professionnel(le)s de la petite enfance, comprenant un(e) auxiliaire de puériculture, un(e) éducateur(rice) de jeunes enfants ainsi qu'un assistant(e) d'accueil. La structure accueille au maximum 12 enfants simultanément.

- Mandaline

220 Rue de la tramontane

☎ 04 42 52 57 39

10 places

● HESTIA

- Colibri de l'Arbois

35 rue de la Déesse HESTIA -

Pôle Santé Duranne Arbois

☎ 06 11 78 50 49

10 places

● MICRO-CRÈCHE DENISE

1895 Ch. de Bouenhoure

📍 microcrechedenise.wixsite.com/creche

☎ 09 81 04 05 09

07 68 70 35 44

12 places

● LA CABANE D'ACHILLE ET CAMILLE

3120 route d'Avignon

☎ 06 26 74 82 43

12 places

COMMENT S'INSCRIRE ?

Il faut contacter directement les structures.

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

C'est un **espace convivial qui accueille de manière libre et sans inscription** les jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Il favorise également les échanges entre adultes.

● PASSERELLE ET MAISON SOLEIL

Lundi au samedi • 15h à 18h30

Immeuble les Terrasses

6 ter avenue de la Cible

☎ 04 42 38 30 87

📍 lapasserelle.org

● LA BULLE

Lundi • 9h à 11h

(hors vacances scolaires)

(enfants de 0 à 3 ans)

Pôle Santé PMI - 1 Rue

Calmette et Guérin

☎ 04 13 31 84 11

● LA MAISON SOLEIL

Lundi et jeudi • 14h30 à 17h30

Logirem à l'arrière du Bât. C4

Rue Raoul Follereau

☎ 04 42 95 05 71

📍 lapasserelle.org

● LES PETITS OURSONS

Jeudi • 9h30 à 11h30

(hors vacances scolaires)

Mercredi • 9h30 à 11h30

(pendant juillet)

20, rue Albert Lebrun

☎ 04 42 96 10 81

📍 csc-aix-nord.fr

● LA SOURIS VERTE

Mercredi et vendredi

• 9h30 à 12h

Centre Social La Provence

10 Bd du Maréchal Juin

☎ 06 69 38 62 80

📍 centresocial-laprovence.fr

ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance qui accueille des enfants mineurs généralement âgés de moins de 6 ans. L'accueil se fait à son domicile ou dans une maison d'assistantes maternelles. La personne doit obligatoirement avoir été agréée par les services du Département.



Relais PETITE ENFANCE

Ce lieu a pour **mission d'informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil**. Il offre également pour les assistant(e)s maternel(le)s un cadre qui leur permet d'échanger sur leur profession. Le RPE n'accueille pas d'enfants mais peut organiser des animations collectives à destination des assistantes maternelles et des enfants.

À Aix-en-Provence, cette structure associative a pour objectif de **mettre en relation les parents et les assistantes maternelles agréées**. Ce lieu d'échanges offre aux parents des informations générales, la liste des assistantes maternelles agréées, une aide dans les démarches administratives...

50 place du Château de l'Horloge

✉ relais-assmat.fr

✉ relaisassistante.maternelle@wanadoo.fr

☎ 04 42 95 14 98

Mam : MAISON D'ASSITANT(E)S MATERNEL(LE)S

Depuis 2010, la loi autorise les assistant(e)s maternel(le)s à **travailler hors de leur domicile dans un local commun**. Le nombre d'enfants que chaque assistant(e) maternel(le) peut accueillir est fixé par son agrément (maximum 4 enfants). Cet accueil se situe à mi-chemin entre l'accueil individuel et la collectivité. Chaque parent peut être l'employeur d'une assistante maternelle (plus d'informations sur aixenprovence.fr)



● LES BAMBINOS

16 Bd. Maréchal Juin

Immeuble le Verseau

✉ mamlesbambinos@gmail.com

☎ 09 86 24 39 16

3 assistantes maternelles,

4 places chacune

● L'ÎLE AUX TRÉSORS

Av. Jean Pares

Résidence les 3 mages

☎ 06 24 18 14 82

06 26 30 49 51

2 assistantes maternelles,

4 places chacune

● PETITS À PETONS

45 Imp. des Dapalis

Résidence La Chevalière (Bât B)

☎ 06 23 26 26 18

07 82 19 79 85

2 assistantes maternelles,

4 places chacune



Une garde d'enfant à domicile est un(e) employé(e) de maison qui garde le ou les enfants (de 3 mois à 10 ans) au domicile des parents.

Il est possible d'exercer une garde partagée d'enfants de deux familles au domicile de l'une d'elles, en alternance.

Garde À DOMICILE

(liste pour information et non exhaustive)

● BABYCHOU SERVICES

5 Rue Lisse des Cordeliers

☎ 09 83 70 65 10

☎ 06 66 86 74 46

● FAMILY SPHERE

5 Rue des Allumettes

Les bureaux de l'Arche

☎ 04 42 16 03 20

● KANGOUROU KIDS

3 Rue du 4 Septembre

☎ 04 84 49 24 60

● LA COMPAGNIE DES FAMILLES

20 Rue Maréchal Joffre

☎ 04 42 26 18 51

● AIDE AGE FAMILY

53 Boulevard de la République

☎ 04 65 86 23 88

● NOUNOU PITCHOUN / ASSADIA

298 Av. du Club Hippique

☎ 04 42 61 77 53

● LA COMPAGNIE DES FAMILLES

6 avenue de l'Armée d'Afrique

☎ 04 42 59 01 64

● KINOUGARDE

5 bis Cours Sextius

☎ 04 42 60 40 31

BIENVENUE À L'ÉCOLE

La Ville d'Aix-en-Provence compte 38 écoles maternelles et 37 écoles élémentaires dans lesquelles se retrouvent près de 9 000 élèves sur les temps scolaire et périscolaire. La politique éducative pour les 0 - 11 ans est développée et coordonnée par la direction Éducation Enfance Petite Enfance. Les dispositifs, co-construits par les acteurs de la communauté éducative, soutiennent des actions sur tous les temps de vie de l'enfant, notamment en termes de cohésion sociale et de réussite éducative. Le Projet Éducatif de Territoire, prorogé jusqu'au 31 décembre 2027, fixe et concrétise les objectifs axés sur cette réussite éducative, favorisant épanouissement et sociabilisation de l'enfant.

Au quotidien, le temps de vie à l'école est réparti essentiellement entre les équipes de l'Éducation nationale et de la Ville dont les compétences sont les suivantes :

COMPÉTENCES ÉDUCATION NATIONALE

- L'Éducation nationale définit les programmes et transmet à travers des situations d'enseignement et d'apprentissage aux enfants, les connaissances et compétences fondamentales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Elle doit aussi évaluer les progrès et acquisitions des élèves et effectuer la tenue du dossier scolaire.
- L'Éducation nationale se charge des recrutements, remplacements et de la gestion du personnel enseignant.
- Dans le cas des écoles maternelles, les Directeurs organisent le temps de travail des ATSEM qui, pendant leur service sur le temps scolaire, sont placés sous leur autorité (Décret n°89 – 122 du 24 février 1989, relatif aux Directeurs d'école).

COMPÉTENCES VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

- La Commune a la charge des écoles publiques implantées sur son territoire. En tant que propriétaire du bâti, elle assure l'entretien, les réparations, la construction, la reconstruction et l'extension des écoles publiques. Elle a également la charge des équipements, des crédits d'équipement (fourniture du mobilier scolaire), de fonctionnement et d'entretien des écoles.
- Le Conseil Municipal détermine l'affectation des enfants en fonction de leur lieu de résidence (sectorisation scolaire).
- La Commune assure l'encadrement hiérarchique et managérial (recrutement, remplacement, évaluation) du personnel municipal : personnels des écoles (Atsem, ARS, AE) et intervenants périscolaires.
- Elle doit aussi mettre en place et coordonner les activités périscolaires dans ses écoles maternelles et élémentaires. De ce fait elle organise des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école en dehors des heures d'école.
- La Commune a aussi, si elle le souhaite, la possibilité d'assurer la restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires (compétence facultative). Il est à noter que, les dépenses destinées à la restauration scolaire ne font pas partie des dépenses obligatoires inscrites aux articles L. 212-4 et L. 212-5 du code de l'éducation.



Écoles MATERNELLES

ÉCOLES	ADRESSE	E-MAIL
ARENE	Bd Schweitzer	ce.0132167k@ac-aix-marseille.fr
BEAUVALLE	Av. Brossolette	ce.0130280j@ac-aix-marseille.fr
BOYER	ZAC St-Joseph	ce.0133391r@ac-aix-marseille.fr
BREMOND	Avenue San Peyrès	ce.0133653a@ac-aix-marseille.fr
CAMPRA	13 Rue des Menuidières	ce.0130284n@ac-aix-marseille.fr
CELONY	175 Ch. des Platrières	ce.0132706w@ac-aix-marseille.fr
CHATEAU DOUBLE	Rue Abbé de l'Épée	ce.0132808g@ac-aix-marseille.fr
COLLINE DU SERRE	13290 - Les Milles	ce.0132992g@ac-aix-marseille.fr
CORSY	Rue du Chemin de Fer	ce.0130282l@ac-aix-marseille.fr
COUTHERON	Quartier Fontrousse	ce.0132991f@ac-aix-marseille.fr
CUQUES	1 Rue de Cuques	ce.0131713s@ac-aix-marseille.fr
D'ARBAUD	Rue Charloun Rieu	ce.0132508f@ac-aix-marseille.fr
DAUDET	Quart. Beauregard	ce.0130286r@ac-aix-marseille.fr
DE GENNES	165 Rue jas des vaches	ce.0133951z@ac-aix-marseille.fr
DEUX ORMEAUX	Av. J. Payot	ce.0132535k@ac-aix-marseille.fr
FERRY	15 Av. J. Ferry	ce.0132302g@ac-aix-marseille.fr
FLORALIES	65 Ch. Club Hippique	ce.0132386y@ac-aix-marseille.fr
GIONO	Bd Kennedy	ce.0131908d@ac-aix-marseille.fr
GRANETTES	Chemin de Granet	ce.0132376m@ac-aix-marseille.fr
GRASSI	10 Rue des Nations	ce.0130278g@ac-aix-marseille.fr
ISAAC	35 Av. J. Isaac	ce.0130288f@ac-aix-marseille.fr
LAUVES	48 Av. P. Cézanne	ce.0130281k@ac-aix-marseille.fr
MARESCHALE	Av. de Tubingen	ce.0132246w@ac-aix-marseille.fr
MAUREL	Bd Camus	ce.0132165h@ac-aix-marseille.fr
PAGNOL	Av. J.P.Coste	ce.0132447p@ac-aix-marseille.fr
PAYOT	Av. de la Gde Thumine	ce.0132705v@ac-aix-marseille.fr
PEISSON	Nie Rte de Gardanne	ce.0132354n@ac-aix-marseille.fr
PLATANES	Route des Alpes	ce.0130249a@ac-aix-marseille.fr
PONT DE L'ARC	Rte des Milles	ce.0132168l@ac-aix-marseille.fr
PREVERT	Av. de Tubingen	ce.0131910f@ac-aix-marseille.fr
ROCHER DU DRAGON	Allée des Musiciens	ce.0132578g@ac-aix-marseille.fr
ROI RENE	Bd du Roi René	ce.0130287s@ac-aix-marseille.fr
SEXTIUS	34 Cours Sextius	ce.0130289u@ac-aix-marseille.fr
TIKNO NIGLO	Petit Arbois - Les Milles	ce.0133392s@ac-aix-marseille.fr
TORSE	Route du Tholonet	ce.0132581k@ac-aix-marseille.fr
TROIS SAUTETS	Val St-André	ce.0132897d@ac-aix-marseille.fr
VEIL SIMONE	90 Impasse de la Draille	ce.0134232e@ac-aix-marseille.fr
VAL ST-ANDRE	180 Rue Edmond Michelet	ce.0130290v@ac-aix-marseille.fr
WALLON	Rue Hugo Ely	ce.0132739g@ac-aix-marseille.fr

Écoles ÉLÉMENTAIRES

ÉCOLES	ADRESSE	E-MAIL
ARENE	Rue Léon Blum	ce.0131911g@ac-aix-marseille.fr
BOYER	ZAC St-Joseph	ce.0133390p@ac-aix-marseille.fr
BREMOND	Av. San Peyrès	ce.0133676a@ac-aix-marseille.fr
CELONY	200 Ch. des Platrières	ce.0131199h@ac-aix-marseille.fr
CHATEAU DOUBLE	Rue Abbé de l'Epée	ce.0132898e@ac-aix-marseille.fr
COUTHERON	110 Rue Yvette Bonnard	ce.0130275d@ac-aix-marseille.fr
CUQUES	1 Rue de Cuques	ce.0131567h@ac-aix-marseille.fr
D'ARBAUD	12 Rue Charloun Rieu	ce.0132579h@ac-aix-marseille.fr
DAUDET	Ch. du Four	ce.0130248z@ac-aix-marseille.fr
DE GENNES	165 Rue jas des vaches	ce.0133951z@ac-aix-marseille.fr
DEUX ORMEAUX	Av. J. Payot	ce.0132535k@ac-aix-marseille.fr
FENOUILLERES	41 Av. H. Poncet	ce.0131203m@ac-aix-marseille.fr
FERRY	15 Av. J. Ferry	ce.0130263r@ac-aix-marseille.fr
FLORALIES	75 Av. Club Hippique	ce.0132397k@ac-aix-marseille.fr
GIONO	Av. Germain Nouveau	ce.0131909e@ac-aix-marseille.fr
GRANETTES	Chemin de Granet	ce.0131204n@ac-aix-marseille.fr
ISAAC	37 Av. J. Isaac	ce.0130252d@ac-aix-marseille.fr
JAURES	Rue des Nations	ce.0130262p@ac-aix-marseille.fr
LAURENT	10 Av. de Grassi	ce.0131205p@ac-aix-marseille.fr
LAUVES	46 Av. P. Cézanne	ce.0131527p@ac-aix-marseille.fr
MARESCHALE	Av. A. Baudoin	ce.0132169m@ac-aix-marseille.fr
MAUREL	Bd des Camus	ce.0132181a@ac-aix-marseille.fr
MAURON	4 Rue Mistral	ce.0130265t@ac-aix-marseille.fr
MISTRAL	Av. Doyen Guyon	ce.0131201k@ac-aix-marseille.fr
PAGNOL	Av. J. P. Coste	ce.0132166j@ac-aix-marseille.fr
PAYOT	Bd de la Grande Thumine	ce.0132710a@ac-aix-marseille.fr
PEISSON	Rte de Gardanne	ce.0131206r@ac-aix-marseille.fr
PLATANES	Route des Alpes	ce.0130249a@ac-aix-marseille.fr
PONT DE L'ARC	Route des Milles	ce.0132705v@ac-aix-marseille.fr
PREVERT	21 Av. de Tubingen	ce.0132285n@ac-aix-marseille.fr
ROUMANILLE	36 Av. Couton	ce.0131207s@ac-aix-marseille.fr
SALLIER	3 Rue Sallier	ce.0130253e@ac-aix-marseille.fr
SEXTIUS	34 Cours Sextius	ce.0130271z@ac-aix-marseille.fr
TORSE	Av. des Écoles Militaires	ce.0130254f@ac-aix-marseille.fr
VAL St-ANDRE	75 Av. Edmond Michelet	ce.0130255g@ac-aix-marseille.fr
VEIL SIMONE	90 Impasse de la Draille	ce.0134232e@ac-aix-marseille.fr
WALLON	2 Rue Hugo Ely	ce.0132759d@ac-aix-marseille.fr

LES DIFFÉRENTS TEMPS DE LA JOURNÉE DE VOTRE / VOS ENFANT(S)

La journée de l'enfant à l'école se décline comme suit :

le temps scolaire est organisé sous la responsabilité des personnels de l'Éducation nationale, il se déroule les : lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. En dehors de ces horaires d'apprentissage, **des temps périscolaires sont également organisés par les personnels de la Ville d'Aix-en-Provence**.

	7H30/8H10	8H20/11H30	11H30/13H20	13H20/16H30	16H30/17H45
LUNDI	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire
MARDI	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire
MERCREDI	Plan Mercredi				
JEUDI	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire
VENDREDI	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire

• TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE(S) DU MATIN ET DU SOIR

Des actions et dispositifs partenariaux, représentant un engagement fort en termes de moyens humains et financiers, permettent de proposer aux enfants des services de proximité de qualité en faveur de la réussite scolaire. Les jeunes élèves disposent d'un service d'accueil périscolaire, le matin, pendant la pause méridienne et le soir. Ces temps ont un rôle social évident pour faciliter la vie des familles, créer des espaces éducatifs qui respectent l'enfant et favorisent le partage, la découverte et le bien-vivre ensemble. Ces services périscolaires restent des moments privilégiés où l'enfant doit évoluer dans la bienveillance et le respect des règles communes. Dans le règlement périscolaire (que vous recevez lors de l'inscription de votre enfant), vous pouvez retrouver des informations sur le fonctionnement et les activités proposées durant les temps d'accueil.

• PAUSE MÉRIDienne

La pause méridienne, c'est aussi un temps éducatif géré chaque jour par plus de 700 agents de la Ville d'Aix-en-Provence. Agents de Restauration Scolaire, Agents d'Entretien, ATSEM, Accompagnants des élèves en situation de handicap, intervenants périscolaires, tous ont pour mission d'accompagner les enfants chaque jour entre 11h30 et 13h20. Ce temps périscolaire majeur réunit plusieurs objectifs :

- **Respecter les principes d'hygiène** : passage aux toilettes pour se laver les mains avant de manger, utilisation de bavoirs et serviettes pendant le repas...
- **Découvrir les goûts et les saveurs** : accompagnement des plus petits par un adulte à chaque table ; rôle majeur des adultes dans l'éducation au goût, en encourageant les enfants à goûter chaque plat, dans le respect des protocoles d'allergie ou en tenant compte des phobies alimentaires.
- **Apprendre et respecter les règles de vie en groupe.**
- **Apprendre les bases de la nutrition pour mieux apprécier le menu** (apports quotidiens adaptés en protéines, etc).
- **Déjeuner dans le calme et la convivialité** : installation des enfants librement à table, repas durant minimum 20 minutes avec des temps d'échanges conviviaux entre les enfants, réflexes des adultes et enfants pour moduler le niveau de voix, adapter le registre du vocabulaire ou respecter les règles de politesse.
- **Devenir autonome** : accompagnement des adultes pour apprentissage progressif des enfants pour apprendre à remplir eux-mêmes le broc d'eau, à se resservir si besoin en pain s'ils ont encore faim, à rapporter le plateau et trier leur vaisselle.
- **Profiter d'une pause après le déjeuner en respectant le rythme de chacun** (sieste, temps calme, activités IDEAL...)

Les temps périscolaires sont organisés sous la responsabilité des 16 référents de secteur scolaire rattachés à la Direction Éducation Enfance Petite Enfance (leurs coordonnées sont disponibles auprès de chaque direction d'école).

Sur ces temps périscolaires, l'ensemble des personnels municipaux a pour mission de surveiller, d'accompagner et de maintenir un climat scolaire apaisé.

INSCRIPTIONS ET RÈGLEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Les inscriptions scolaires et périscolaires des enfants en écoles maternelle et/ou élémentaire se font au :

Service RELATION FAMILLES ET PETITE ENFANCE
19 rue Lisse Saint-Louis - 13100 Aix-en-Provence
☎ 04 42 91 89 17

(plus d'informations > règlement périscolaire, sur le site de la Ville, et en dernière page de ce guide)



Il suffit aux parents de remplir les imprimés nécessaires à l'inscription. La répartition des élèves dans les écoles s'effectue selon le critère de proximité du domicile et selon la capacité d'accueil de l'école.

Depuis février 2025, la **dématérialisation des inscriptions** facilite les démarches administratives des familles telles que le **paiement en ligne des factures (restauration scolaire, accueils périscolaires, crèches)** ; la **gestion des réservations (cantine, garderie, centres de loisirs)** ; les **inscriptions scolaires et périscolaires** ; les **demandes d'attestations (présence, facturation, fiscale)** ; les **modifications de dossiers (coordonnées, quotients familiaux, changements de situation)** ; les **échanges administratifs avec les services concernés**.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur vos démarches sur le site de la Ville (rubrique dédiée et « Kiosque éducation »), dans chaque école et sur le règlement des services périscolaires dont **voici quelques extraits fondamentaux** :

VOS DÉMARCHES OBLIGATOIRES

• RESPONSABILITÉ/AUTORISATION DE SORTIE

Les enfants sont placés sous la responsabilité de la Ville durant les différents temps d'accueil (matin, pause méridienne, soir). Elle s'exerce dès la prise en charge de l'enfant par le personnel communal à la sortie de classe et cesse :

- pour l'accueil périscolaire du matin et de la pause méridienne, lorsque l'enfant est accompagné dans l'enceinte scolaire et remis sous la responsabilité de l'enseignant ou du personnel habilité par l'enseignant,
- pour l'accueil périscolaire du soir, lorsque le tuteur légal ou la personne désignée par le responsable légal, vient rechercher l'enfant, ou lorsque l'enfant est autorisé par ses responsables légaux à repartir seul à la fin de l'accueil périscolaire (17H45) (voir informations complètes dans le règlement périscolaire sur aixenprovence.fr).

• ASSURANCES

Les locaux, le mobilier, le matériel mis à disposition des enfants appartiennent à la collectivité. Tout dommage réalisé par un enfant mettra en cause la responsabilité de ses parents. Les parents doivent disposer d'une assurance périscolaire ou responsabilité civile couvrant les activités périscolaires. L'inscription à une assurance périscolaire est donc obligatoire. La Ville décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration ou de perte des effets personnels des enfants. En cas d'accident survenu lors des temps périscolaires avec appel et prise en charge de l'enfant par les services de secours (Pompiers, SAMU), la Ville préviendra immédiatement les parents et établira une déclaration afin de préciser les circonstances de l'accident. Ce document sera complété et transmis à la Direction de l'Éducation, Enfance et Petite Enfance.

• RÈGLES DE VIE AU SEIN DE L'ÉCOLE

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à la prise en charge de leur(s) enfant(s) par le personnel d'encadrement dans les locaux d'accueil prévus à cet effet. Le cadre éducatif est commun et cohérent entre les temps d'école et les temps périscolaires. Les enfants, leurs parents et le personnel des écoles se doivent respect mutuel pour travailler en cohérence et ensemble pour le bien-être de l'enfant. Toutes les règles de vie sont détaillées et se trouvent dans le règlement périscolaire remis en début d'année scolaire à chaque famille.

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET DES ENFANTS

Pour des besoins particuliers en termes d'accompagnement ou de santé scolaire durant l'année de scolarité, les familles peuvent bénéficier d'**un accompagnement ciblé de leur(s) enfant(s) scolarisé(s)**. Il peut être lié par exemple à **une situation de handicap ou à un projet d'accueil individualisé (PAI)**.

• INCLUSION SCOLAIRE

- **Intégration scolaire** : sur notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et affectées par l'Inspection Académique, les Auxiliaires de Vie Scolaire interviennent sur le temps scolaire et sous la responsabilité de l'enseignant de la classe ; elles facilitent la vie quotidienne des enfants en situation de handicap au sein de l'école et avec les autres élèves. La Ville rémunère aussi 60 AVS destinées à l'accompagnement de ces enfants pendant les temps périscolaires.
- **ULIS-écoles** : les 9 Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire permettent l'accueil dans une école élémentaire d'un groupe de 12 enfants maximum présentant le même type de handicap (handicaps mental, auditif, visuel ou moteur). Ils disposent d'un enseignement adapté tout en partageant de nombreuses activités avec les autres écoliers, sont accompagnés d'un enseignant-coordonnateur qui fait partie de l'équipe pédagogique de l'école et organise la mise en œuvre du projet individuel de chaque élève handicapé.
- **UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme)** : la Stratégie Nationale pour l'Autisme 2018/2022 prévoit la création d'Unités d'Enseignement en classes maternelles pour améliorer la scolarisation des enfants avec autisme dès la petite enfance. À ce jour, 1 école maternelle accueille une UEMA avec 7 enfants inscrits.
- **UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants)** : un élève non francophone arrivant de l'étranger de plus de 6 ans, est inscrit à l'école dans sa classe d'âge. Les élèves du CP au CM2 sont regroupés en UPE2A pour un enseignement de français, langue seconde, quotidiennement et pour un temps variable (et révisable dans la durée) en fonction de leurs besoins et, avec comme objectif, de suivre au plus vite l'intégralité des enseignements dans une classe du cursus ordinaire.

• PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Encadré par une circulaire interministérielle, le **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** permet d'organiser l'accueil d'enfants atteints de pathologies chroniques ou durables, nécessitant un protocole de soins, un traitement ou des mesures d'urgence précises. Il est établi à la demande des familles ou de leurs représentants légaux, en lien avec l'école, la PMI ou la médecine scolaire (selon l'âge de l'enfant), ainsi que les services municipaux. Chaque enfant concerné doit pouvoir être accueilli dans un cadre sécurisé, avec un protocole médical validé par les professionnels de santé. Bien qu'il soit une disposition de l'Éducation nationale, la Ville d'Aix-en-Provence a mis en place une commission municipale dédiée chargée d'assurer la mise en œuvre effective du PAI sur les temps périscolaires (accueils du matin et du soir et temps de restauration). **Un guide interne accompagne les agents municipaux** dans l'application des protocoles médicaux et dans le respect des consignes de sécurité et de confidentialité. Ce dispositif permet d'assurer **une prise en charge cohérente, en lien étroit avec les familles et les équipes éducatives**. Il est à noter que l'accueil de l'enfant au sein des services municipaux ne peut être effectif qu'après validation complète du dossier par la commission PAI. (Attention : le PAI ne concerne pas les affections passagères de courte durée : grippe, gastro-entérite, etc.).

(Plus d'informations dans le règlement périscolaire 2026 / 2027 et sur le site de la Ville.)



IMPORTANT !

Les familles qui sont amenées à fournir 1 panier-repas dans le cadre du Protocole d'Accueil Individualisé de leur enfant, bénéficient d'un dégrèvement de 25 % supplémentaires sur leur taux de participation au frais de repas.

• SANTÉ SCOLAIRE : INFORMATIONS UTILES

Les élèves bénéficient d'un encadrement médical assuré par des médecins et infirmières scolaires, personnels de l'Éducation nationale. Outre leur mission d'éducation à la santé, ces derniers interviennent dans tous les établissements scolaires du premier degré (hors PS maternelles, PMI uniquement), notamment au niveau de l'hygiène et des conditions d'accueil des enfants dans les écoles :

Assistants sociaux scolaires dans les collèges et lycées :

● CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE

Ancienne école d'Arbaud
1 Rue Charloun Rieu
☎ 04 88 71 74 90

● CENTRES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES CMP

Enfants Les Prairies
16 Av. Gaston Berger
☎ 04 42 27 03 85
CMP Enfants Paul Cézanne
53 Bd. Carnot
☎ 04 42 91 41 99
CMP Adolescent La Torse (+12 ans)
36 Av. des Écoles Militaires
☎ 04 42 21 53 19

• PROTECTION DE L'ENFANCE : INFORMATIONS UTILES

● SERVICES D'ACTION SOCIALE OU MÉDICO-SOCIALE

(relevant du Conseil départemental)
Tél. : n° vert national 119
N° vert Bouches-du-Rhône :
0800 05 10 13

● CENTRE ASSOCIATIF FAMILLE EN CRISE (CAFC)

Aide les familles en crise à la suite d'une rupture ou une séparation, et les aide à élaborer leurs nouvelles conditions de vie.

- Service de médiation familiale
- Service espace de rencontres
- Écoute famille
- Service relation enfants parent incarcéré
- 6 All. d'Estienne d'Orves
- ✉ cafc-la-recampado@wanadoo.fr
- ☎ 02 42 20 47 09
- Fax. 04 42 20 51 06

● CENTRES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES PÉDAGOGIQUES

Ils accueillent les enfants en difficulté, de la naissance à 25 ans et leur famille pour :

- des troubles du développement psychoaffectif
- des difficultés scolaires
- des troubles psychomoteurs
- des troubles du comportement

● CMPP HENRI WALLON (ADIJ)

36 Av. de l'Europe Ganagobie ZUP
☎ 04 42 52 29 98
de 3 à 16 ans

● MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITÉ (MDS)

Soutien matériel, éducatif, psychologique, bilans santé.
Service social polyvalent de secteur.
Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI).
Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille (ASE)
☎ 04 13 31 84 10

● PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

- Aide et accompagnement des futurs parents, parents et bébés autour de la naissance
- Des consultations de médecine préventive pour les enfants de 0 à 6 ans
- Des conseils et accompagnements sur le centre ou à domicile autour de la santé, du bien-être de votre enfant
- 1 Rue Calmette et Guerin
- ☎ 04 13 31 84 11 (Consultations RDV)

● ANTENNE AIXOISE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Éducateurs pour les jeunes en difficulté (11-21 ans).
(principe de la libre adhésion du jeune)
Résidence Galice (Bât 12)
ADDAP 13 – 7 Rue du chemin de fer
☎ 04 42 20 27 85

• SOUTIEN À LA PARENTALITÉ : LIEUX D'ACCUEIL PARENTS - ENFANTS

Le soutien à la parentalité se traduit également au quotidien par la possibilité d'accéder à des **Lieux d'Accueil Parents Enfants** qui favorisent les échanges entre adultes. Le LAEP est un espace convivial qui accueille de manière libre et sans inscription les jeunes enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent (grands-parents, proches...). Grâce à son personnel formé à l'écoute, les enfants et les parents profitent d'un espace ludique propice aux discussions et aux rencontres, permettant ainsi de renforcer les liens d'attachement entre enfants et parents. Cet espace est aussi un lieu d'échange qui permet aux parents de chercher conseil et soutien auprès de professionnels et d'autres parents.

● LA PASSERELLE

Accueil du lundi au samedi inclus de 15h à 18h30

Immeuble les Terrasses 6^{ter} Av. de la Cible

📍 lapasserelle.org

☎ 04 42 38 30 87

● LA MAISON SOLEIL

Accueil le lundi et le jeudi de 14h30 à 17h30

Logirem à l'arrière du Bâtiment C4

Rue Raoul Follereau

📍 lapasserelle.org

☎ 04 42 95 05 71

● LES PETITS OURSONS

Accueil le jeudi de 9h30 à 11h30 (hors vacances scolaires) et le mercredi de 9h30 à 11h30 (en juillet)

Rue Albert Lebrun

📍 csc-aix-nord.fr

☎ 04 42 96 10 81

● LA SOURIS VERTE

Accueil le mercredi et le vendredi de 9h30 à 12h

10 Bd. du Maréchal Juin

Centre Social La Provence

📍 csc-laprovence.com

☎ 04 42 59 19 73

● LA BULLE

Accueil le lundi de 9h à 11h (hors vacances scolaires)

Pour les enfants de 0 à 3 ans

Pôle Santé PMI – 1 Rue Calmette et Guerin

☎ 04 13 31 84 11

• ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS D'AIX ET DU PAYS D'AIX

Besoin de parler ? une question ? un conseil ?

Lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement, l'École des Parents et des Éducateurs est une association Loi 1901 de l'éducation populaire au service des parents, familles, jeunes et professionnels, créée en 2002. Composée de professionnels de l'écoute, cette structure travaille en réseau avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs sur Aix-en-Provence et les communes environnantes (permanences également à Bouc-Bel-Air, aux Pennes Mirabeau et à Venelles) dans une démarche de prévention et de co-éducation. Agréée par la Fédération Nationale des Écoles des Parents et des Éducateurs (reconnue d'utilité publique), l'EPE d'Aix et du Pays d'Aix bénéficie d'un agrément d'éducation populaire et d'un agrément de l'Éducation nationale. Parents, jeunes et professionnels en crise peuvent la contacter de façon anonyme pour une mise en relation avec des psychologues et professionnels de la Parentalité (numéro vert : 0 805 382 300).





CONTACT

EPE Aix et Pays d'Aix
1 et 15 Av. Albert Baudouin
13090 Aix-en-Provence

contactaix@ecoledesparents.org
epeaix.org
04 42 59 64 53

Nouvelle fresque extérieure, école Jean Giono inaugurée en juin 2026.

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVÉS

ÉCOLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE / MAIL
LA NATIVITÉ	8 Rue Jean Andréani 13097 Aix-en-provence Cedex 2	04 42 93 45 70 secretariat@la-nativite.fr
SACRÉ CŒUR	Montée Saint Joseph 71 Av. des Écoles Militaires 13100 Aix-en-provence	04 42 38 43 97 sacrecoeuraixecole@wanadoo.fr direction.ecole@sacrecoeuraix.com
SAINTE BERNADETTE	5 Rue de l'Église 13290 Les Milles	04 42 24 22 70 comptabilite.saintebernadette@orange.fr
SAINTE CATHERINE	20 Rue Mignet 13100 Aix-en-provence	04 42 23 48 98 comptabilite@saintecatherineaix.fr
SAINT FRANÇOIS D'ASSISE	813 Chemin des Frères Gris 13080 Luynes	04 42 24 02 84 ecole@saintfrancois.net
SAINTE GENEVIÈVE	Résidence du Parc Saint-Mitre Rue des Robiniers 13090 Aix-en-provence	04 42 20 07 56
JEANNE D'ARC	53 Bd. Carnot 13100 Aix-en-provence	04 42 38 45 81 ecole-jeanne-darc-13@wanadoo.fr
SAINT JOSEPH	16 Cours Saint-Louis 13100 Aix-en-provence	04 42 23 02 19 cp.stjoaix@free.fr
ÉCOLE JUIVE	5 Rue de Jérusalem 13100 Aix-en-provence	04 42 54 56 80 direction@ejap.fr zerbib.william@sfr.fr (trésorier)

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

LE PEDT EN QUELQUES MOTS

Le Projet Éducatif de Territoire, en respect avec les droits de l'enfant, formalise une démarche sur 3 ans. Il permet aux communes françaises de réunir tous les acteurs du territoire autour d'un projet commun et d'en coordonner les actions. Sur Aix-en-Provence, le PEdT est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027.

L'objectif du PEdT est de favoriser la réussite scolaire et éducative de tous les enfants, de la petite enfance à la jeunesse, en proposant un parcours éducatif, riche et diversifié avant, pendant et après l'école. En adéquation avec les compétences de chaque partenaire de la communauté éducative, il propose une complémentarité des temps éducatifs par le biais de 6 thématiques co-construites :

- développement durable & citoyenneté ;
- sciences et numérique ;
- sports ;
- santé et bien-être ;
- réussite éducative ;
- culture et patrimoine.

Ses enjeux :

- Préparer les jeunes aux défis économiques, environnementaux et sociaux à venir ;
- Maintenir la cohésion sociale, favoriser l'égalité des chances, le mieux-vivre ensemble ;
- Lutter contre les fractures scolaire, sociale, culturelle, territoriale, numérique ;
- Poursuivre une politique cohérente et coordonnée vers une « alliance éducative » ;
- Accompagner les enfants, citoyens de demain, dans leur développement et leur construction ;
- Favoriser la réussite scolaire et éducative en proposant des parcours riches, diversifiés et adaptés.

Ses axes :

- **Une alliance éducative**
Coconstruire autour d'objectifs communs et l'idée d'une coresponsabilité éducative ;
- **Un parcours éducatif global**
Proposer des parcours éducatifs, diversifiés, cohérents et complémentaires sur les différents temps de vie de l'enfant ;
- **Un maillage territorial**
Connaître et faire connaître les actions et les acteurs du territoire.



DES PARTENARIATS CO-CONSTRUITS AU NOM DE L'ENFANT



• GRAINES D'ARTISTES : L'ART ET LA CULTURE POUR TOUS LES ÉCOLIERS AIXOIS

Primé en 2022 par le label « 100% EAC », le dispositif municipal **Graines d'Artistes** offre depuis 2007 à près de **9 000 élèves aixois de 3 à 10 ans** (soit 300 classes par an) une immersion dans l'éducation artistique et culturelle. Chaque année, **45 projets** sont proposés aux enseignants, animés par **60 artistes professionnels** lors d'ateliers de **9 à 16 heures par classe**. Danse, théâtre, arts visuels, musique, chant, littérature, cirque ou cinéma : les enfants découvrent des disciplines variées, encadrées par des intervenants qualifiés. Ce programme, entièrement financé par la Ville, s'appuie sur un partenariat avec le Rectorat, la DRAC et un réseau de **30 sites culturels** (théâtres, musées, CNC, CIAM...), qui accueillent les scolaires toute l'année. Son ambition : démocratiser la pratique artistique, transmettre des connaissances culturelles durables et favoriser la rencontre entre les élèves, les artistes et les lieux de création.

Contact : Mission EAC / Direction Culture /
04 42 91 90 31 / 04 42 91 90 56



• ORCHESTRE À L'ÉCOLE

La thématique de la culture et des arts est mise à l'honneur par la mise en place d'actions annuelles telles que **l'Orchestre à l'École**. Lancé depuis plus de 9 ans, ce dispositif partenarial est animé par une coordinatrice et des professeurs du conservatoire à rayonnement régional Darius Milhaud. Il favorise ainsi le développement de la pratique artistique en milieu scolaire. Il se fonde sur une pédagogie innovante dont le principe est l'apprentissage collectif d'un instrument. En plus de l'acquisition de compétences propres à l'éducation musicale, l'enjeu de ce projet est de favoriser l'autonomie, l'initiative, l'écoute et le respect chez les élèves, le tout ponctué par des prestations musicales des élèves en public, par exemple au GTP ou à l'auditorium Campra du Conservatoire.

Les 3 écoles bénéficiant de ce dispositif sont l'école de Cuques (pour les instruments à cuivre) ; l'école des Lauves (pour les instruments à cordes) ; et l'école Jean-Jaurès (pour les instruments à bois). Le concert de fin d'année est programmé en juin 2027 au Conservatoire.



• L'ÉDUCATION PAR LE SPORT

Comme les années précédentes, l'année 2026 - 2027 proposera aux jeunes de beaux projets pédagogiques autour du Sport pour toutes et tous, en s'attachant à promouvoir ses valeurs et l'Esprit Sportif Aixois. Toutes les informations sur les animations sportives proposées régulièrement aux jeunes Aixois sur le site de la Ville : aixenprovence.fr.



- **Le sport pour les 6-18 ans (Pass'sport Club)** : le Pass'sport Club est une aide financière à la pratique sportive pour les jeunes de 6 à 18 ans (70 euros par enfant ou 90 euros pour les familles bénéficiaires de l'ARS). L'inscription s'effectue sur le site de la Ville (courant août).
- **Les actions sportives en écoles primaires & les interventions sur le temps scolaire** : les éducateurs sportifs de la Ville joignent leurs compétences à celles des professeurs des écoles pour favoriser la pratique sportive des enfants en élémentaire.

La Ville continue à véhiculer au sein des écoles des valeurs éducatives grâce à une pratique sportive régulière. Les éducateurs sportifs de la direction des Sports proposent aux enfants des actions de sensibilisation aux **valeurs de l'olympisme (« Amitié, Respect, Excellence »)** sous le credo : ESPRIT SPORTIF AIXOIS. Le livret du jeune sportif, la charte Esprit Sportif Aixois, la remise d'un diplôme d'honneur récompensant l'esprit sportif et le comportement citoyen lors de l'activité dédiée, sont remis aux enfants. **La Ville s'inscrit également dans le cadre du programme pour les 6 - 11 ans à la certification du Savoir-Rouler à Vélo, et du passage du Savoir Nager, en partenariat avec les écoles d'Aix-en-Provence**

• L'E-ÉDUCATION : ÉVOLUTION ET ADAPTATION CONSTANTES

La Ville d'Aix-en-Provence propose aux enfants scolarisés des équipements numériques leur permettant de découvrir l'outil informatique et de travailler dans des conditions optimales. Au sein des écoles, se trouvent ordinateurs, équipements informatiques mobiles, tableaux numériques interactifs (TNI) pour accompagner l'apprentissage. Toutes les écoles sont connectées à l'Espace Numérique Travail ONE, accès enfant et famille, avec 30 téléservices en ligne, accessibles sur ordinateur, tablette ou smartphone. Espace numérique spécialement pensé pour l'école primaire, l'objectif de ONE est de créer un lien concret, permettant aux enseignants, élèves et leurs familles, d'échanger sur une plateforme adaptée aux petits élèves. **Le Kiosque Education a connu une évolution technologique majeure en intégrant sur une même plate-forme l'ensemble des télé-services** ; ce qui a permis l'accès au système par les parents qui peuvent désormais réaliser leurs inscriptions scolaires, périscolaires, etc, dans un environnement numérique fluide et plus ergonomique.

L'Environnement Numérique de Travail (entaix.fr) permet de :

- communiquer avec l'équipe éducative,
- transmettre les mots importants des enseignants (matériel, réunions, sorties...),
- recevoir avec l'appli Actualités les informations sur l'école (bus, cantine...),
- économiser le papier en diminuant le nombre de photocopies et en déposant vos fichiers sur l'espace,
- consulter un cahier de textes numérique,
- suivre l'organisation des sorties scolaires par exemple,
- revoir à la maison les activités pédagogiques dans les « cahiers multimédia »

NOUVEAUTÉS 2026 SUR L'ENT ONE avec des modules facilitant la vie de l'école :

- élections des parents délégués par vote électronique.
- cahier de présence numérique
- livret scolaire informatisé

En bref

- 259 tableaux numériques interactifs (TNI)
- 1 471 ordinateurs (dont 10 % renouvelés par du matériel reconditionné)
- 19 classes mobiles tablettes en élémentaire et une tablette pour chaque maternelle
- 36 valises robots soit 200 robots mis à disposition des écoles
- 95 % des parents sont satisfaits par ONE et estiment la solution facile à utiliser.



La Ville organise des animations hebdomadaires avec CANOPE durant l'année scolaire avec des thématiques dynamiques telles la découverte de la robotique, d'une web radio ou l'application de l'outil One. Les 3 circonscriptions sont dotées de petits matériels STIAM (Sciences, Technologies, Ingénierie, Arts et Mathématiques) permettant une approche éducative interdisciplinaire qui intègre ces cinq domaines pour proposer des apprentissages concrets et stimulants aux élèves. Ils favorisent la prise d'initiative, l'engagement et le travail de groupe.

UN DISPOSITIF IDÉAL POUR TOUS LES TEMPS DE L'ENFANT

Depuis plusieurs années et en accord avec les attentes des partenaires dont l'Éducation nationale, et les bénéficiaires de tous ces projets éducatifs, la Ville d'Aix-en-Provence a développé un **dispositif intitulé « I.D.E.A.L. »** qui signifie :

→ INITIATIONS – DÉCOUVERTES - EXPÉRIMENTATIONS - ACTIONS - LUDIQUES / ÉDUCATIVES

Ces temps péri et extrascolaires (ateliers de réussite éducative, activités extrascolaires estivales...) sont **des moments de détente et de convivialité pour les enfants**, propices à leur épanouissement et à l'apprentissage de la vie en collectivité autour des principes de citoyenneté, de mixité et de laïcité. Durant ces temps, il est proposé aux enfants de participer à des activités de qualité encadrées par les partenaires associatifs de la mairie. Les activités proposées répondent notamment aux objectifs définis par le PEdT.

• DES TEMPS PÉRISCOLAIRES RESPECTUEUX DES BESOINS DE L'ENFANT

Pendant le temps de **pause méridienne**, la Ville propose aux élèves des activités d'initiation et de découverte, encadrées par des structures aixoises. À travers les thématiques du PEdT, la Ville d'Aix-en-Provence s'engage à ce que les enfants puissent s'épanouir dans leur parcours éducatif tout en s'amusant. Des activités I.D.E.A.L. (**autour de la culture, du sport, de la confiance en soi, de la laïcité, de citoyenneté, des sciences, du numérique, de la santé...**) sont proposées. Des ateliers par exemple sur le **bien-vivre ensemble** leur sont aussi proposés en adéquation avec les projets d'écoles et les projets périscolaires.

• DES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Pour que chaque enfant ait les mêmes chances de réussir, des programmes spécifiques de réussite éducative sont développés :

Les clubs Coup de Pouce « La Réussite pour tous »

- **Club Cla** (club d'activités langagières) permet aux enfants de grande section de maternelle d'acquérir le vocabulaire nécessaire à l'apprentissage de la lecture ;
- **Club Clé** (club de lecture et d'écriture) accompagne les enfants de CP par le ludique dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ;
- **Club Clem** (club de lecture, écriture et mathématiques) permet de poursuivre l'action du Club Clé auprès des enfants de CE1 en y introduisant les mathématiques.

Pour toute information sur
le dispositif I.D.E.A.L.

✉ animeduc@mairie-aixenprovence.fr

IDEAL PAUSE MERIDIENNE

☎ 06 71 18 23 18

IDEAL REUSSITE EDUCATIVE

☎ 07 88 60 19 03



Cérémonie Coup de Pouce

Les Lieux de vie / TIPI

Les Temps Idéal Pour l'Imagination (TIPI) sont **des lieux de vie et de détente pour les enfants**. Ils fonctionnent en accès libre sur les temps périscolaires dans les écoles élémentaires de la Ville. L'objectif principal de ces lieux est de permettre aux enfants d'être acteurs de leur temps. Ils pourront y trouver des espaces ludiques : coin lecture, jeux de société, jeux de construction, espace relaxation... Chaque lieu reste unique, animé en prenant en compte les besoins et les envies des enfants.

• UNE OFFRE DIVERSIFIÉE POUR LES MERCREDIS & VACANCES SCOLAIRES LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)

Ce sont des **lieux pédagogiques différents et complémentaires de l'école**. Il est à noter qu'il existe aussi des clubs ou associations sportives proposant des animations les mercredis et durant les vacances scolaires (cf. aixenprovence.fr). Ces structures accueillent vos enfants, en fonction de vos besoins, durant les temps périscolaires du mercredi, ainsi que sur les périodes de vacances scolaires (temps extrascolaires). Anciennement appelés centres de loisirs ou centres aérés, ces accueils reçoivent les enfants dès 3 ans (2 ans ½ scolarisés) et jusqu'à 13 ans (voire 17 ans pour certains accueils). Ces accueils proposent des activités choisies pour répondre à des objectifs éducatifs et pédagogiques fixés par chaque gestionnaire et construits en cohérence avec le Projet Éducatif de Territoire d'Aix-en-Provence. Les enfants peuvent ainsi profiter, avec des animateurs formés, d'activités adaptées à chacun : **activités manuelles, jeux d'intérieur ou d'extérieur, activités de détente ou de découverte, activités culturelles, sportives, artistiques, loisirs créatifs, scientifiques, techniques, sorties au zoo, au cinéma...**

AUTRES PARTENARIATS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Jusqu'à l'automne 2026, Aix-en-Provence est Ville Amie des Enfants – UNICEF. Les objectifs universels autour des Droits de l'enfant, développés depuis 2021 avec les services et les bénévoles UNICEF, se poursuivront dans tous les cas par le biais d'actions de sensibilisation au sein des écoles aixoises, notamment sur les temps périscolaires.

La Ville travaille en lien étroit avec plusieurs partenaires institutionnels tels que la CAF 13 (pour notamment la Convention Territoriale Globale, stratégie en matière de politique sociale et familiale avec comme thématiques, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, les situations de handicap, l'animation de la vie sociale et le logement).

Un partenariat est également très actif entre la Ville et la Fondation du Camp des Mille Mémoires et Éducation (visites scolaires annuelles). Cet engagement mutuel a comme objectif de faire comprendre et sensibiliser les populations aux mécanismes de violences qui s'opposent à la démocratie et aux valeurs républicaines fédératrices de liberté, d'égalité et de fraternité ainsi qu'aux principes de laïcité et de dignité. Cette mission de mémoire et d'éducation citoyenne permet à des élèves de classes élémentaires aixoises d'appréhender l'histoire du Camp des Mille et par ricochet l'Histoire contemporaine ; de déconstruire les stéréotypes négatifs à l'encontre de certaines populations ; d'expliquer et prévenir les mécanismes individuels et collectifs qui mènent à toutes formes d'extrémismes ; de promouvoir l'éducation et la citoyenneté...

Autour de la thématique Politique de la Ville, des actions pérennes sont aussi organisées par et pour les enfants avec des partenaires associatifs dans les écoles primaires des quartiers prioritaires. Les axes éducatifs sont portés par l'objectif d'apprendre à vivre ensemble et d'accueillir les différences. Des actions citoyennes avec une participation des enfants à la vie locale sont proposées (exemple : le Rallye Citoyen annuel pour plusieurs centaines d'élèves de CM2) ; des actions de sensibilisation à l'environnement et à l'écologie ; des actions favorisant l'inclusion ou les liens intergénérationnels...

La Ville a comme partenaires TECHNICATOME dans le cadre du dispositif Coup de Pouce ainsi que la MAIF dans le cadre du programme Savoir Rouler à Vélo à l'attention des enfants en classe élémentaire.

MERCREDI & VACANCES *scolaires*

Ces pages proposent une liste d'accueils collectifs de mineurs sur Aix-en-Provence.

CENTRE SOCIO-CULTUREL MARIE-LOUISE DAVIN

Place des Combattants – Puyricard

📧 cscdavain.fr

☎ 04 42 92 13 89

● **ACCUEIL DE LOISIRS DE PUYRICARD**

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 17 ans.

135 Bd. des Camus, Puyricard

● **ACCUEIL DE LOISIRS DE COUTERON**

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

110 Rue Yvette Bonnard, Hameau de Couteron

ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS

1 Rue des Vignes - Cité Corsy

☎ 04 42 64 44 41

● **ACCUEIL DE LOISIRS JAS-DE-BOUFFAN NORD**

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

8 Allée des Amandiers

☎ 04 12 04 63 99

Accueil de Collectif de Mineurs enfance (3-13 ans)

Secteur jeunes (12-17 ans)

✉ centrealbertcamus@hotmail.fr

● **ACCUEIL DE LOISIRS ALBERT CAMUS**

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 17 ans.

Rue des Vignes - Cité Corsy

☎ 04 42 64 44 41

Accueil de Collectif de Mineurs enfance (3-11 ans)

Secteur jeunes (12-17 ans)

✉ centrealbertcamus@hotmail.fr

ASSOCIATION ATMF

1 Rue Château de l'Horloge

☎ 09 52 70 09 82

✉ atmf13@yahoo.com

● **ACCUEIL DE LOISIRS LE POLLUX - JULES PAYOT**

Accueil de 6 ans à 11 ans.

De 13 à 17 ans sur l'immeuble le Pollux.

CENTRE SOCIAL DU CHÂTEAU DE L'HORLOGE

50 Place du Château de l'Horloge

📧 cschateauhorloge.fr

☎ 04 42 29 18 70

● **ACCUEIL DE LOISIRS HENRI WALLON**

Accueil de Collectif de Mineurs enfance (3-13 ans)

Secteur jeunes (14-17 ans)

● **ACCUEIL JEUNES**

Accueil de 14 ans à 17 ans.

Locaux du centre socio-culturel

CENTRE SOCIO-CULTUREL LA PROVENCE

10 Bd. du Maréchal Juin

📧 csc-laprovence.com

☎ 04 42 59 19 73

● **ACCUEIL DE LOISIRS LA PROVENCE**

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

Groupe scolaire quartier Encagnane

● **SECTEUR JEUNES**

Accueil de 12 ans à 17 ans.

Locaux du centre socio-culturel

CENTRE SOCIO-CULTUREL AIX-NORD

20 Rue Albert Lebrun

☎ 04 42 96 10 81

✉ csc-aix-nord-direction@orange.fr

● **ACCUEIL DE LOISIRS DES LAUVES**

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

46 Av. Paul Cezanne - Aix-Nord

● **ACCUEIL JEUNES**

Accueil de 14 ans à 17 ans.

Locaux du centre socio-culturel

CENTRE SOCIO-CULTUREL LA GRANDE BASTIDE

Av. du Square

📧 csc-grande-bastide.com

☎ 04 42 26 34 46

● **ACCUEIL DE LOISIRS LA GRANDE BASTIDE**

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

Groupe scolaire du Val Saint-André

● **ACCUEIL JEUNES**

Accueil de 14 ans à 17 ans.

Locaux du centre socio-culturel

ASSOCIATION ARCHIPEL

Siège social : Parking Colline du Serre -

Av. Frédéric MISTRAL

☎ 09 66 94 78 09

● **ACCUEIL DE LOISIRS SIMONE VEIL**

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 12 ans.

✉ laduranne2@asso-archipel.com

● **ACCUEIL DE LOISIRS PIERRE-GILLES DE GENNES**

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 12 ans.

✉ laduranne@asso-archipel.com

● **ACCUEIL DE LOISIRS DES MILLES**

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 12 ans.

✉ lesmillesenfants@asso-archipel.com

● **SECTEUR JEUNES DES MILLES**

Accueil de 11 ans à 17 ans.

Parking Colline du Serre - Av. Frédéric Mistral

● **SECTEUR JEUNES DE LUYNES**

Accueil de 11 ans à 17 ans.

Espace Julien COL - Allée Serge Attard - Luynes

● **SECTEUR JEUNES DE LA DURANNE**

Accueil de 11 ans à 17 ans.

Collège de la Nativité - Rue Gabriel Lippmann - La Duranne

CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN-PAUL COSTE

217 Av. Jean Paul Coste

✉ cscjeanpaulcoste.com

☎ 04 42 27 32 96

● **ACCUEIL DE LOISIRS LES FLORALIES**

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

✉ acmfloralies@cscjeanpaulcoste.com

● **ACCUEIL DE LOISIRS MARCEL PAGNOL**

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

63 Av. Jean-Paul Coste – Les Facultés / Cuques

✉ acm@cscjeanpaulcoste.com

● **ACCUEIL JEUNES**

Accueil de 11 ans à 17 ans.

Locaux du centre socio-culturel – Les Facultés/Cuques

ASSOCIATION JEUNESSE LUYNOISE SPORTS ET LOISIRS – PLANET'JEUNES

60 Rte. de Marseille - Luynes

☎ 06 09 83 45 00

✉ jlsl.planetjeunes@gmail.com

● **ACCUEIL DE LOISIRS PLANET JEUNES**

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 12 ans.

De 3 à 6 ans : locaux de l'association

De 6 à 12 ans : École élémentaire Edouard Peisson

Allée Serge Attard, Luynes

CIACU - CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS ET CULTURES URBAINES

Av. de Beauregard

✉ ciacu13.com

☎ 06 12 69 22 88 - 06 26 46 51 48

● **ACCUEIL DE LOISIRS « L'OASIS - DAUDET »**

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 12 ans.

✉ acm@ciacu13.com

● **SECTEUR JEUNES - CIACU**

Accueil de 13 ans à 17 ans.

Locaux de l'association

COMMENT S'INSCRIRE ?

Il faut contacter directement les structures dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus.

À RETENIR !

Les Accueils Collectifs de Mineurs sont gérés par des partenaires éducatifs locaux associatifs pour permettre une plus grande capacité d'innovation sociale. Ces structures, accompagnées et soutenues par la Ville, proposent plus de 1500 places sur l'ensemble du territoire aixois. Chaque gestionnaire développe une programmation riche et variée les mercredis et durant les vacances scolaires. En complément de ces temps d'accueils, et selon les structures, de nombreuses autres activités vous sont proposées tout au long de l'année.

PLAN BIEN VIVRE À L'ÉCOLE

Le Plan Bien Vivre à l'École est au service de près de 8 600 élèves des 76 écoles aixoises, de leurs familles et des personnels travaillant dans les écoles. Ses grands axes se traduisent au quotidien : par un confort thermique adapté et la végétalisation des cours d'école ; par un accompagnement professionnel, bienveillant et vigilant, contribuant ainsi à un climat scolaire apaisé ; par une restauration scolaire de qualité.

Dès 2021, la Ville s'est en effet engagée dans un programme pluriannuel de lutte contre les fortes chaleurs avec notamment un plan de rénovation thermique et un plan de végétalisation des cours d'école.

Par ailleurs, la Ville s'est toujours attachée à proposer des repas équilibrés, diversifiés et accessibles à tous les élèves.

La garantie d'un accompagnement humain renforcé avec une ATSEM par classe participe également au bien-être, à la réussite et à l'égalité des chances dès le plus jeune âge.





LUTTE CONTRE LES FORTES CHALEURS

TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE ET VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLE

Dès 2021, la Ville d'Aix-en-Provence a lancé un programme de rénovation thermique des écoles pour répondre à l'évolution climatique de plus en plus prégnante sur les fins et débuts d'année scolaire. Elle se traduit par un plan ambitieux d'isolation thermique. Adossé à ce programme, un plan de désimperméabilisation et végétalisation a été lancé il y a 5 ans.

• UNE VÉGÉTALISATION ABOUTIE

Zones stratégiques pour limiter les impacts du changement climatique et apporter du confort aux élèves et aux personnels, les 76 cours des écoles aixoises ont bénéficié d'un plan de désimperméabilisation et de végétalisation entre 2021 et 2025. Cette opération a consisté à créer des espaces de verdure et d'ombre grâce aux végétaux. Depuis fin 2025, 100 % des cours ont été désimperméabilisés et/ou végétalisés, permettant entre autres de limiter les îlots de chaleur ; d'améliorer le confort thermique des établissements scolaires en créant des zones ombragées ; d'améliorer l'environnement visuel des établissements scolaires ; de limiter le ruissellement urbain...

À ce jour, entre 2021 et 2025 :

- 224 arbres plantés, 18 terrains de sport créés
- 17 455 m² de surface désimperméabilisée
- 11 250 m² d'espaces verts réaménagés et/ou restitués

Si le programme de désimperméabilisation et végétalisation est maintenant terminé, un nécessaire entretien est réalisé, au cas par cas, dans le cadre de la Clause de revoyure permettant ainsi des améliorations et la poursuite d'opérations telles que la reprise des espaces engazonnés abîmés, des systèmes d'arrosage, la création ou la reprise des fosses d'arbres, la replantation des arbres, grimpants et la gestion des massifs morts.



DES SALLES REFUGE DANS TOUTES LES ÉCOLES AVANT FIN 2026

Si l'installation est déjà en cours et a été active en fin d'année 2025/26, toutes les écoles seront dotées cette année 2026 d'une salle climatisée offrant un répit bienvenu aux enfants en cas de températures très élevées durant la journée d'école. Cette décision de la Ville d'Aix-en-Provence s'inscrit dans un plan d'actions plus large visant une gestion optimale des enfants, des personnels et bâtiments lors d'éventuelles fortes chaleurs durant l'année scolaire.



• DES ACTIONS TRANSVERSALES ET IMBRIQUÉES

Elle se traduit dans plusieurs domaines d'activités, tous imbriqués pour le bien-être des enfants et des personnels les encadrant :

- La poursuite du programme de rénovation thermique des groupes scolaires (isolation thermique des toitures ; traitement solaire des éléments vitrés ; remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries double vitrage ; système de renouvellement d'air permettant le rafraîchissement nocturne ...)



- **La pose de ventilateurs en plafond** (100 % des classes, dortoirs et réfectoires disposent depuis 2025 de ventilateurs en plafond ; 100 % des salles polyvalentes et garderies en 2026).

- **Un programme d'occultation solaire des surfaces vitrées** exposées au soleil est en cours dans de nombreuses écoles entre 2026 et 2027.

- **La création de salles « refuge » climatisées** qui ont vocation à offrir un moment de répit aux enfants sur n'importe quel temps scolaire ou périscolaire. Une rotation de classes est organisée afin que chacun puisse en profiter durant la journée. Toutes les écoles en seront dotées avant fin 2026. Mais pour information, au 1^{er} juin 2026, toutes les écoles d'Aix-en-Provence ont pu déjà bénéficier soit d'une salle « refuge », soit d'une occultation des baies vitrées exposées.

- **Une adaptation des menus par la Restauration scolaire** a permis de développer des menus *fraîcheur* (choix de plats permettant d'éviter l'utilisation des fours et pouvant être dégustés tièdes ou frais) ; ou selon les possibilités (avec dégustation dans la cour de l'école), développement de menus pique-nique (menus sur le site de la Ville).



Installation notamment de ventilateurs - plafonniers dans les écoles.

QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

• LES PERSONNELS DES ÉCOLES

Ils représentent plusieurs métiers et compétences, régulièrement réactualisés pour accompagner au mieux les enfants dans leur construction de vie, auprès de l'ensemble de la communauté éducative. Ces métiers et compétences sont tous complémentaires pour le bien-être des enfants scolarisés. Ce sont les **Agents d'Entretien, Agents de Restauration Scolaire, Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles**. Ces personnels sont mis à disposition par la Ville pour assurer des **missions importantes au sein des 76 établissements scolaires ou entretenir les bâtiments dédiés. Sous la responsabilité des 16 référents de secteur scolaire**, les agents municipaux travaillent en complémentarité avec les autres acteurs de la Communauté éducative et, en premier lieu, les personnels de l'Éducation nationale. Plus de 400 femmes et hommes peuvent ainsi travailler en tant que :

- **Agents Territoriaux Spécialisés des écoles Maternelles** (accompagnant les enfants tout au long de la journée en école maternelle). **Il est à rappeler que la Ville d'Aix-en-Provence a décidé depuis deux rentrées scolaires, qu'il y ait obligatoirement la présence d'une ATSEM par classe maternelle.**
- **Agents d'Entretien** (chargés de l'entretien des locaux scolaires).
- **Agents de Restauration Scolaire** (chargés de la gestion des repas dans les cuisines satellites).



Les **Référent(e)s de secteur scolaire** assurent **leurs missions au plus près des écoles de la ville**. Les 16 référent(e)s de secteur gèrent, sur le terrain, **chacun entre 2 et 3 groupes scolaires géographiquement proches**. Sous la responsabilité du chef de service *Actions éducatives* de la DEEPE, ils contribuent au management d'équipes, au suivi de la logistique in situ, et créer une passerelle relationnelle précieuse entre les personnels, enfants, parents d'élèves et institution. Ils assurent également la mise en place d'activités sur les temps périscolaires, formant les intervenants périscolaires au quotidien.



Les **Intervenant(e)s périscolaires** assurent l'**encadrement et l'animation des élèves** durant les temps périscolaires (max. 17 heures / sem.). Étudiant(e)s, retraité(e)s ou personnes ayant besoin d'un complément de revenus, tous ont un intérêt pour l'animation de ces lieux de vie et l'encadrement des enfants. Ils doivent posséder de nécessaires compétences professionnelles (implication responsable et porteuse de sens, connaissances du rythme de l'enfant et du fonctionnement des écoles). Ils sont sélectionnés dans le cadre d'un jury, après contrôle de leur dossier ; puis reçoivent « **le Livret de l'intervenant périscolaire** », référentiel de travail remis à la signature de leur contrat, et participent à **plusieurs temps de formation** adaptés à leurs missions.

• LA CAISSE DES ÉCOLES

Établissement public municipal, la Caisse des écoles est administrée par un comité de gestion présidé par le Maire ou par l'Adjoint délégué à l'Éducation. Ses missions sont notamment **la gestion des restaurants scolaires (inscription, facturation, mise en œuvre des repas)**, les appels d'offres des denrées alimentaires et matériel de restauration, les procédures de commande et le paiement des factures, la comptabilisation des repas et le recouvrement via le Trésor Public de la participation des familles aux repas.

• LA DIRECTION ÉDUCATION ENFANCE PETITE ENFANCE

Elle regroupe les services suivants qui travaillent au quotidien en transversalité pour le bon fonctionnement des écoles aixoises et le bien-être des enfants sur les temps périscolaires : Relation Familles et Petite Enfance ; Actions Éducatives ; Coordination - Restauration scolaire ; Administration Ressources ; Projet et amélioration continue ; Communication interne.



Quelques fresques d'enfants illustrant les 20 ans de la cuisine centrale..

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AU CLIMAT SCOLAIRE

Durant l'année scolaire, des actions éducatives co-construites sont mises en place pour offrir un climat scolaire optimal, apaisé et favoriser les bienfaits du vivre ensemble.

Ce volet très important, porté par les services de la Ville, de l'Éducation nationale et leurs partenaires institutionnels ou associatifs, permet d'étudier toutes les formes de violences dont les élèves, voire parfois les personnels, peuvent être victimes (insulte, agression, harcèlement, etc.), et de cibler les actions à mener pour améliorer le climat au sein des établissements. Une commission se réunit régulièrement, constituée de représentants de la direction Éducation Enfance Petite Enfance, de conseillers pédagogiques de l'Éducation nationale et l'association dédiée pour prévoir notamment les interventions. Plusieurs écoles sélectionnées bénéficient chaque année d'interventions d'associations dédiées à cette thématique pour favoriser le bien-être des enfants.

Les objectifs sont majeurs : apporter des éléments de connaissance sur les différentes formes de violence et de harcèlement, renforcer les connaissances psychosociales, encourager le respect de soi et des autres, permettre de résoudre pacifiquement les conflits ; prévenir les problèmes d'isolement ou de repli, les comportements inadaptés (provocation, agressivité, violence...), réduire les situations compliquées dans l'enceinte scolaire.

30 18 > plateforme nationale pour le harcèlement et le cyber-harcèlement

UNE RESTAURATION SCOLAIRE DE QUALITÉ

L'équipe de la Restauration Scolaire est composée de 54 agents basés à la Cuisine centrale ; celle-ci a été créée en 2006 en périphérie d'Aix-en-Provence et à proximité des 48 cuisines satellites des écoles. En septembre 2026, elle fête d'ailleurs ses 20 ans d'activités.

• UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ GLOBALE

La Ville y produit les repas scolaires en régie complète : via la Cuisine centrale où tout est préparé, puis les livraisons, les cuisines satellites et le service à table. Pour exemple en 2025, **plus de 922 632 repas ont été servis**.

Ce sont en effet **plus de 7 300 repas quotidiens** qui sont préparés par l'équipe de la Cuisine centrale dans le strict respect des normes sanitaires, nutritionnelles et environnementales, et de contrôles permanents effectués par un laboratoire indépendant. Ils sont élaborés **selon un cadre réglementaire suivant les recommandations du GEMRCN** (Groupe d'Étude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition) et de l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire.

Ces textes nationaux définissent notamment les grammages adaptés à chaque tranche d'âge et les fréquences minimales ou maximales à respecter pour chaque groupe alimentaire (crudités, produits laitiers, protéines, plats « plaisirs », etc.). La Ville d'Aix-en-Provence s'inscrit donc dans **une démarche de qualité globale, alliant santé publique, lutte contre le gaspillage alimentaire et responsabilité environnementale**.

• UN RÔLE ESSENTIEL DANS L'ÉDUCATION NUTRITIONNELLE DES ENFANTS

La restauration scolaire, fruit d'un travail collectif de plusieurs métiers complémentaires, joue un **rôle essentiel** dans l'éducation nutritionnelle des enfants et **dans l'acquisition de bonnes habitudes alimentaires dès le plus jeune âge**. Elle contribue à leur développement, leur bien-être et la prévention des déséquilibres nutritionnels. Ces repas équilibrés et adaptés aux besoins des enfants contribuent à poser les bases d'un modèle alimentaire sain. Les menus intègrent **une grande variété d'aliments indispensables à la croissance** : légumes, fruits frais, céréales ou légumineuses, produits laitiers, protéines animales ou végétales. **Les portions sont adaptées** à l'âge des enfants et les compositions respectent les fréquences nutritionnelles réglementaires. **Des plats « plaisirs »** sont bien sûr proposés de manière ponctuelle dans ce cadre réglementaire. Les produits sont sélectionnés avec soin pour leurs qualités nutritionnelles : apports en fibres, calcium, fer, vitamines, bons acides gras. Ils participent à soutenir la croissance, à renforcer la concentration, à stimuler l'immunité.



Au regard des objectifs de la loi Egalim et Climat & Résilience, les pourcentages suivants - dépassant les standards légaux en termes de produits de qualité et de bio - traduisent l'engagement concret de la Ville en matière d'alimentation durable et de qualité :

- plus de 50 % de produits durables et sous signes officiels de qualité (objectif réglementaire : 50%) ;
- plus de 30 % de produits issus de l'agriculture biologique (objectif réglementaire : 20 % / moyenne nationale : 15%) ;
- plus de 70 % de viandes, poissons et volailles issus de filières durables (objectif réglementaire : 60%)

Pour répondre à ces objectifs supérieurement atteints, un cadre alimentaire exigeant :

- **Produits issus de l'agriculture biologique** : cultivés sans pesticides chimiques (perturbateurs endocriniens), riches en vitamines et antioxydants, ainsi que des produits HVE (Haute Valeur Environnementale).
- **Label Rouge** : viandes issues d'élevages respectueux du bien-être animal, riches en fer héminique, essentiel au développement.
- **Écolabel pêche durable** : préservation des ressources halieutiques.
- **Labels IGP & AOP** : gage d'origine contrôlée et de qualité gustative ; certains fromages AOP à pâte dure (comme le comté) présentent également une teneur naturellement élevée en calcium, indispensable à la croissance.

Les menus hebdomadaires, publiés en règle générale le mardi de la semaine précédente via l'application **Aixmaville**, viennent compléter les menus bimensuels en précisant notamment les fruits, les fromages et certaines composantes des repas. Ils offrent ainsi aux familles une vision plus détaillée de l'alimentation de leur(s) enfant(s).

Sont également proposés sur le site de la Mairie des conseils développés par la diététicienne pour les repas du soir des enfants.

ET CÔTÉ VÉGÉTARIEN ?

La Ville d'Aix-en-Provence propose une fréquence de repas végétariens supérieure aux obligations réglementaires (loi EGALIM). Ce choix s'inscrit dans une démarche d'éducation alimentaire visant à faire découvrir aux enfants une plus grande diversité d'aliments, de saveurs, de textures, de préparations culinaires, et à les sensibiliser à une alimentation diversifiée, équilibrée et plus durable (conformément aux recommandations nutritionnelles et aux objectifs des politiques publiques en matière d'alimentation).



Quelques fresques d'enfants illustrant les 20 ans de la cuisine centrale à Aix-en-Provence.

À NOTER POUR VOS ENFANTS !

ATELIERS DU GOÛT 2026

Les Ateliers du Goût auront lieu du 5 au 16 octobre 2026 à la Cuisine Centrale. Ils sont destinés aux enfants de CP, CE1, CE2, sur le thème « **LES PETITS CHEFS EN ÉVEIL** ». Des ateliers pour sentir, voir, toucher, entendre et goûter. Une classe d'Aix-en-Provence est accueillie par demi-journée avec 4 ateliers culinaires ou sensoriels organisés par l'équipe de la Restauration Scolaire :

N°1 ET N°2 : Préparation d'une recette simple avec des légumes et fruits oubliés ou peu connus.

N°3 : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. » (citation d'Antoine Lavoisier) : table anti-gaspi et confection d'un sablé.

N°4 : Exploration des goûts à l'aveugle (permettant de faire appel à tous les sens).

MENUS À THÈME

Le thème des menus 2026 rendra hommage aux Grands Noms de la Cuisine Française. L'équipe de la Cuisine Centrale préparera pour les enfants des écoles, des plats que ces maîtres de la gastronomie ont concoctés :

• **MENU DU 29 SEPTEMBRE :** Menu JOËL REBUCHON

• **MENU DU 5 OCTOBRE :** Menu AUGUSTE ESCOFFIER

• **MENU DU 9 OCTOBRE :** Menu PAUL BOCUSE

• **MENU DU 15 OCTOBRE :** Menu ALAIN DUCASSE



DÉJÀ 20 ANS

En 2006, en périphérie d'Aix-en-Provence et à proximité des cuisines satellites des écoles, était inaugurée la nouvelle Cuisine Centrale, moderne et fonctionnelle. Elle opère en régie directe, c'est-à-dire autonome, de la création des menus à la fabrication des milliers de repas, en passant par la livraison planifiée auprès des Agents de Restauration Scolaire dans les écoles qui se chargent de la remise en température si nécessaire, et du service à la cantine. Une chaîne de travail unique et maintenant bien rodée, vingt ans après. En septembre 2026, plusieurs événements vont marquer cette date anniversaire :

- > **L'exposition dans les cantines et à la Cuisine centrale des fresques réalisées entre mars et mai derniers dans 17 écoles participantes** (maternelles et élémentaires) sur les temps périscolaires. Avec comme thème d'inspiration : « *Les 20 ans de la Cuisine Centrale : Comment j'imagine le bâtiment et la préparation des repas de la cantine ?* ». Ce projet participatif inter-écoles s'est appuyé sur des photographies de la Cuisine centrale permettant de donner libre cours à l'imagination des enfants, aidés si besoin par les intervenants périscolaires. Ces 17 fresques (école gagnante : Maternelle de Cuques) se trouveront dans les réfectoires concernés mais aussi pour le repas du 21 septembre prochain, sur des sets de table offerts à l'école lauréate, ou en affichage spécial « 20 Ans »...
- > **Un repas festif sera proposé le lundi 21 septembre dans les écoles.** Il fêtera le jour de lancement de la production et donc du premier repas de la nouvelle cuisine centrale : un certain 21 septembre 2006. Le menu d'anniversaire 2026 a été choisi par les enfants, un peu avant la fin d'année 2025-2026... Surprise garantie !
- > **Des films illustrant « De la livraison à l'assiette » et la spécificité de ces métiers** ont été réalisés auprès des équipes dédiées et un panel d'enfants qui a posé des questions sur le travail à la Cuisine centrale et les menus concoctés par les agents. Films à découvrir sur le site de la Ville.

LES COORDONNÉES DE LA DIRECTION ÉDUCATION - ENFANCE - PETITE ENFANCE

BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA DEEPE

Rue Chastel et rue Lisse Saint-Louis
Centre-ville d'Aix-en-Provence.

SERVICE RELATION FAMILLES ET PETITE ENFANCE

19 Rue Lisse Saint-Louis
04 42 91 89 17

COURRIELS GÉNÉRAUX

Garderie : garderie@mairie-aixenprovence.fr
Cantine : cantine@mairie-aixenprovence.fr
Projet d'Accueil Individualisé : pai-ecoles@mairie-aixenprovence.fr

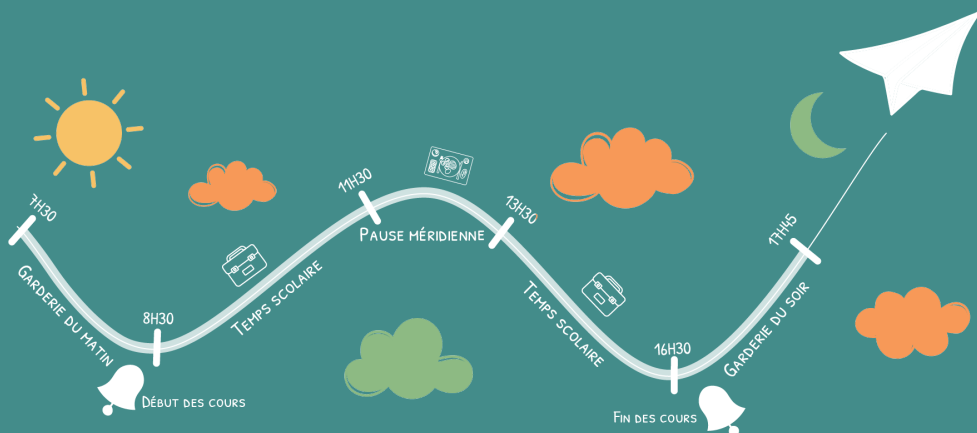
HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

lundi et jeudi (13h15 à 16h15)
mardi et mercredi (09h00 à 12h15)
vendredi (09h00 à 12h15)

Toutes les informations sur les modalités d'inscriptions sur les temps scolaire et périscolaire, sur la restauration scolaire, ainsi que le fonctionnement des services dédiés de la Direction Éducation Enfance Petite Enfance se trouvent dans le Règlement Périscolaire 2026 - 2027 donné aux parents et mis en ligne sur le site de la Ville.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

	Dernier jour de cours	Reprise des cours
Rentrée		mardi 1 ^{er} septembre 2026
Vacances de la Toussaint	samedi 17 octobre 2026	lundi 2 novembre 2026
Vacances de Noël	samedi 19 décembre 2026	lundi 4 janvier 2027
Vacances d'Hiver	samedi 20 février 2027	lundi 8 mars 2027
Vacances de Printemps	samedi 17 avril 2027	lundi 3 mai 2027
Pont de l'Ascension	vendredi 7 mai 2027	
Vacances d'Été	samedi 3 juillet 2027	



Ce guide ayant été conçu avant l'été 2026, nous vous invitons à consulter le site de la Ville pour d'éventuelles nouvelles informations sur l'année scolaire 2026 - 2027.

